



Communiqué de presse

Vernier/Ostermundigen, le 2 décembre 2024

La vignette autoroutière fête ses 40 ans

C'est en 1985 que la vignette autoroutière a été introduite en Suisse. Au départ, elle ne coûtait que 30 francs. Cette année, les conductrices et conducteurs ont pour la première fois eu le choix entre la vignette à coller et la vignette électronique. À partir du 1^{er} février 2025, les automobilistes circulant sur les routes nationales sans vignette s'exposent à une amende de 200 francs.

En 2025, la vignette autoroutière revient sur le devant de la scène : elle fête en effet son 40^e anniversaire, puisqu'elle est devenue obligatoire en 1985 pour l'ensemble des conductrices et conducteurs circulant sur les routes nationales. Les premières années, son prix s'élevait à 30 francs. Après son introduction en Suisse, ce système de redevance a été copié dans divers pays d'Europe. Dix ans plus tard, en 1995, le prix a été relevé à 40 francs. En 2013, l'électorat suisse a néanmoins refusé un passage à 100 francs. La vignette électronique a été lancée en août 2023, offrant pour la première fois aux automobilistes la possibilité de choisir entre la vignette à coller et la version électronique. Les recettes de la vente de vignettes sont exclusivement utilisées pour l'entretien, l'exploitation et le développement des routes nationales.

35 % en version numérique

D'après l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF, la vignette électronique a rencontré un franc succès dès la première année. Fin novembre, environ 35 % des 11 millions de vignettes vendues étaient en version numérique. Le prix de vente de 40 francs et la durée de validité de décembre de l'année précédente à janvier de l'année suivante restent inchangés pour les deux versions. Le montant de l'amende reste lui aussi identique : les conductrices et conducteurs circulant sur l'autoroute sans vignette s'exposent à une amende de 200 francs.

Le contrôle de la vignette électronique s'effectue à l'aide de consultations aléatoires des plaques d'immatriculation puisque contrairement à la vignette à coller, la vignette électronique n'est pas associée au véhicule, mais à la plaque d'immatriculation. Cela s'avère particulièrement intéressant pour les propriétaires de plaques interchangeable et les personnes qui achètent un nouveau véhicule en cours d'année. En outre, la version électronique offre également l'avantage de s'épargner la fastidieuse étape de grattage pour retirer l'ancienne vignette. Le TCS recommande d'acheter exclusivement la vignette électronique sur le portail web « Via » du site web www.e-vignette.ch de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Les autres fournisseurs imposent généralement un tarif plus élevé.

Règles inchangées pour la vignette à coller

Les vignettes à coller peuvent toujours être achetées aux points de vente habituels ainsi qu'auprès des sections du TCS. La vignette doit être collée à l'intérieur du pare-brise, bien visible. La loi interdit notamment de fixer la vignette avec du ruban adhésif ou de la conserver dans la boîte à gants. La vignette doit être collée au bord du pare-brise ou derrière le rétroviseur intérieur, et ne doit pas nuire à la visibilité. Si aucune loi n'interdit d'avoir plusieurs vignettes sur le pare-brise, le TCS recommande néanmoins de retirer l'ancienne. La police peut en effet sanctionner les conductrices et conducteurs par une amende si une ou plusieurs vignettes restreignent le champ de vision.

Contact

Jordan Girod, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | jordan.girod@tcs.ch
www.presse.tcs.ch, www.flickr.com

Touring Club Suisse – toujours à mes côtés.

Depuis sa fondation en 1896 à Genève, le Touring Club Suisse est au service de la population suisse. Il est synonyme de sécurité, durabilité et liberté de choix en matière de mobilité personnelle et il est actif tant au niveau politique que social. À travers ses 1900 collaborateurs et 23 Sections régionales, le plus grand club de la mobilité de Suisse propose un large éventail de prestations et services liés à la mobilité, l'assistance, la santé et les activités de loisirs à ses quelque 1,6 millions de membres. Une prestation d'assistance est fournie toutes les 70



secondes. Chaque année, 200 patrouilleurs accomplissent quelques 359'000 interventions de dépannage sur les routes suisses et permettent de reprendre la route immédiatement dans plus de 80 % des cas. La centrale d'assistance ETI effectue en moyenne 57'000 interventions, dont près de 3200 évaluations médicales et 1200 rapatriements par an. TCS Swiss Ambulance Rescue est le plus grand acteur privé dans le secteur des secours d'urgence et du transport sanitaire en Suisse avec 50 véhicules, 17 bases logistiques et plus de 35'000 interventions par année. Les centres de protection juridique traitent 42'000 affaires juridiques et fournissent près de 10'000 renseignements juridiques. Depuis 1908, le TCS s'engage pour la sécurité routière en Suisse en développant des outils pédagogiques, des campagnes de sensibilisation et de prévention, en testant les infrastructures de mobilité et en conseillant les autorités. Le TCS distribue chaque année près de 110'000 baudriers et 90'000 gilets aux enfants, afin que la mobilité des plus petits soit sécurisée. Les centres de conduite forment 42'000 participants par an, toutes catégories de véhicules confondues. Avec 33 campings et environ 950'000 de nuitées touristiques, le TCS est le leader du camping en Suisse. L'Académie de la mobilité du TCS étudie et projette les transformations dans le secteur des transports, comme la mobilité verticale par drone ou la mobilité partagée, par exemple avec le projet «carvelo» qui compte 400 vélos-cargo électriques et 40'000 utilisateurs. Le TCS est cosignataire de la feuille de route mobilité électrique 2025.